

**Taux de chômage dans le canton de Fribourg
selon *Conjoncture fribourgeoise***

Question

L'économie de notre pays est actuellement bien en selle. J'en suis très heureux et reconnaissant. Le nombre des chômeurs baisse.

Le dernier numéro de *Conjoncture fribourgeoise*, qui vient de nous être envoyé, montre toutefois que le marché de l'emploi s'est légèrement détérioré dans le canton de Fribourg. 3648 chômeurs sont enregistrés dans le canton en janvier 2008. Le taux de chômage, de 2,9%, se situe depuis longtemps au-dessus de la moyenne nationale, qui est de 2,8%. En outre, le nombre de demandeurs d'emplois (5850 personnes) a également augmenté, sans atteindre le niveau de janvier 2007. Selon le dernier numéro de *Conjoncture fribourgeoise*, les réductions de l'horaire de travail se sont aussi accrues, un plus grand nombre d'entreprises ayant dû recourir à de telles mesures.

C'est pourquoi je me permets d'adresser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quel est le nombre des chômeurs de la classe d'âge des 18–30 ans ?
2. Pourquoi les différentes classes d'âge des actifs (18–25 ans, 26–40 ans, 40–50 ans et 50–65 ans) ne sont-elles pas indiquées séparément dans *Conjoncture fribourgeoise*, ce qui permettrait ainsi de réduire les questions de la part du Grand Conseil ? Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de faire un pas dans ce sens et de donner une directive au Service cantonal de la statistique ?
3. Pour quelles raisons et dans quels secteurs, les réductions de l'horaire de travail ont-elles pareillement augmenté ?
4. Qu'entreprend le Conseil d'Etat face à cette situation alarmante (taux de chômage, demandeurs d'emploi, réductions de l'horaire de travail, etc.) ?
5. Le Conseil d'Etat dispose-t-il d'une stratégie appropriée dans de telles situations difficiles ?

Le 9 mars 2008

Réponse du Conseil d'Etat

Comme l'atteste l'analyse publiée par le Service cantonal de la statistique dans le dernier numéro de sa publication trimestrielle *Conjoncture fribourgeoise*, la conjoncture économique fribourgeoise est bonne. Contrairement à ce qui est indiqué dans le deuxième paragraphe de la question du député Tschopp, le taux de chômage dans le canton de Fribourg est depuis longtemps inférieur au taux de chômage national et largement inférieur aux taux enregistrés en Suisse romande. Ce n'est qu'en janvier 2008 qu'il a passé, pour la première fois depuis mai 1996, au-dessus de la moyenne nationale. La perte progressive de l'avantage comparatif du canton en matière de taux de chômage durant ces dernières années s'explique sans doute par le fait que, lorsque les taux sont à la baisse, ils ont tendance à converger vers un seuil difficilement compressible. Quant au léger dépassement de la moyenne nationale en janvier 2008, il est d'origine saisonnière. Le canton de Fribourg

enregistre en effet chaque année à pareille époque une augmentation du chômage due à l'arrivée sur le marché du travail de nombreux jeunes en fin de formation et dont l'insertion sur le marché du travail prend un certain temps. Ce phénomène n'est pas spécifique au canton de Fribourg, mais il y est particulièrement marqué dans la mesure où – corollaire d'une croissance de la population parmi les plus fortes de Suisse – le canton compte une proportion de jeunes plus importante qu'en moyenne nationale. Il faut enfin relever que le calcul officiel des taux de chômage en Suisse, établi par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), comporte une tendance à la surestimation dont souffre le canton de Fribourg. En effet, ces taux se fondent encore sur des chiffres de population active issus du recensement fédéral de la population 2000 et ne tiennent pas compte de la très forte croissance démographique du canton de Fribourg depuis plusieurs années. La population cantonale est ainsi passée de 241 706 habitants en 2000 à 257 600 (+6,6%) selon la dernière estimation établie par le Service de la statistique pour la fin de l'année 2006.

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions spécifiques du député Tschopp:

1. Sur les 3648 chômeurs que comptait le canton en janvier 2008 (chiffre publié dans *Conjoncture fribourgeoise*, numéro 2008/1), 1107 (30,3%) étaient âgés de moins de 30 ans. Selon les derniers chiffres à disposition (mai 2008), le nombre de chômeurs de moins de 30 ans est de 776 (27,9%) sur un total de 2781.
2. *Conjoncture fribourgeoise* est une publication trimestrielle du Service cantonal de la statistique contenant, en plus du résultat des enquêtes auprès des chefs d'entreprises industrielles, un choix des principaux indicateurs permettant de constituer une sorte de tableau de bord de l'économie fribourgeoise et de son évolution récente. Son contenu restant d'ordre très général, l'analyse détaillée n'y trouve que rarement place. Une référence à des données plus fines est parfois faite dans les commentaires, dans la mesure où l'information est pertinente sur le plan conjoncturel. En ce qui concerne les statistiques du marché du travail et du chômage en particulier, elles font déjà l'objet de publications mensuelles spécifiques et détaillées par

- sur le plan cantonal : le Service public de l'emploi dans son : «Infobulletin»
(cf. http://admin.fr.ch/spe/fr/pub/economie_societe/statistiques.cfm)

- sur le plan fédéral : le SECO dans «La situation sur le marché du travail»
(cf. <http://www.seco.admin.ch/themen/00374/00384/index.html?lang=fr>).

Une série de données est également disponible sur le site des ORP
(cf. <http://ams.jobarea.ch/infospc/public/index.jsp?call=normal&lingua=fr>).

Afin d'éviter une redondance de l'information, seuls quelques chiffres-clés sont repris dans *Conjoncture fribourgeoise*. Le Service cantonal de la statistique prend toutefois bonne note des souhaits du député Tschopp en matière d'informations sur le chômage par catégories d'âge, même dans le cadre d'une publication de portée générale comme « Conjoncture », et envisagera leur prise en compte dans le cadre de la révision de cette publication agendée pour 2009.

3. Le canton de Fribourg enregistre traditionnellement en hiver une hausse des demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT). Celles-ci concernent en premier lieu les stations de sports d'hiver qui font préventivement des démarches pour obtenir, en cas de conditions météorologiques défavorables, des indemnités RHT. L'augmentation notée par le député Tschopp résulte d'un phénomène essentiellement saisonnier et n'a aucun caractère particulier.

Par ailleurs, les données concernant les réductions de l'horaire de travail sont fournies par le SECO, qui ne les ventile pas par secteurs ou branches économiques. Selon les derniers chiffres connus, (décembre 2007), 631 heures chômées ont été décomptées

dans le canton de Fribourg; elles concernent trois entreprises et dix travailleurs, pour un total de 10 628 francs d'indemnités versées. L'augmentation dont il est fait état dans *Conjoncture fribourgeoise* doit donc être interprétée en tenant compte du fait qu'il s'agit de très faibles quantités.

4. En janvier 2008, le taux de chômage a passé à 2,9% de la population active. Il s'agit également d'un phénomène saisonnier, qui ne crée pas une situation alarmante nécessitant la mise sur pied de mesures d'urgence. Le taux de chômage est au demeurant redescendu à 2,2% en mai et est à nouveau inférieur de 0,2% au taux national.
5. Le Conseil d'Etat surveille de près l'évolution de l'économie cantonale et est prêt à déployer les mesures nécessaires en cas de besoin. Par ailleurs, le canton dispose déjà d'une panoplie de mesures spécialement destinée aux jeunes en recherche de travail. Certaines ont pour objectif l'insertion des jeunes en difficulté (Plate-Forme Jeunes, Semestres de motivation), d'autres visent la promotion de places d'apprentissage au sein des entreprises ou plus largement la création de nouvelles places de travail (Promotion économique).

Fribourg, le 3 juin 2008